



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Nsekaliye (Rwanda)	519
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	522
Discours de M. Talboys (Nouvelle-Zélande)	526
Discours de M. Nkhoma (Malawi)	530

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. NSEKALIJE (Rwanda) : Monsieur le Président, la délégation rwandaise associe ses éloges et ses vœux à ceux qui vous ont été adressés lors de votre brillante élection à la présidence de cette trente-deuxième session ordinaire des Nations Unies, et souhaite plein succès aux présentes assises. Ma délégation voudrait, par la même occasion, rendre un hommage particulier et combien mérité à votre pays, la Yougoslavie, solide pilier du non-alignement et dont la contribution à la paix et à la sécurité internationales mérite la reconnaissance de la communauté mondiale.

2. Votre prédécesseur, l'éminent Ambassadeur de Sri Lanka, M. Amerasinghe, mérite encore une fois notre très grande appréciation pour la façon remarquable dont il a assumé ses responsabilités de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

3. Mon pays, le Rwanda, a toujours hautement apprécié les efforts et la sagesse éprouvée de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dans l'accomplissement de ses tâches très délicates pour assurer à l'Organisation des Nations Unies un rayonnement et une efficacité à la hauteur de sa mission. Aussi, est-ce avec une réelle reconnaissance qu'il me revient de lui renouveler la confiance de mon gouvernement pour son dévouement inlassable aux idéaux de la Charte et pour la part personnelle qu'il engage pour l'avènement d'un monde de paix, de justice et de solidarité internationale.

4. C'est avec une joie profonde, mêlée de quelque émotion, que ma délégation salue l'entrée de la République socialiste du Viet Nam et de la jeune république soeur de Djibouti dans notre grande famille.

5. Nous avons, de tout temps, déploré l'obstruction contre l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste de Viet Nam, malgré l'appui de presque toute la communauté internationale. Son admission au sein de notre organisation constitue un hommage à la

sagesse et à l'objectivité de ceux qui ont compris qu'il ne fallait pas s'opposer plus longtemps à l'opinion de la grande majorité de la communauté internationale. Nous saluons de nouveau le courage et la détermination du peuple vietnamien et de ses dirigeants qui, à la suite de combats glorieux et de sacrifices inouïs, ont conquis leur indépendance et leur dignité, et ont mérité la considération et le respect du monde entier.

6. Nous réitérons notre amitié et notre fraternité au vaillant peuple de Djibouti, et nous saluons sa résistance aux violences et aux pressions de toutes sortes dont il a été l'objet, ainsi que sa maturité qui lui a permis de déjouer toutes les manoeuvres trompeuses qui se dressaient contre la conquête de sa dignité et de sa souveraineté nationale.

7. L'histoire glorieuse de chacun des deux nouveaux venus au sein de notre grande famille est une garantie de leur contribution future aux progrès vers l'accomplissement des objectifs de notre organisation.

8. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la grande majorité des nations ici représentées a connu une paix relative. Il n'en demeure pas moins que cette paix reste en danger tant que subsistent des foyers de tension et que la volonté de puissance de certains d'entre nous, au lieu de chercher à promouvoir des solutions adéquates aux rapports de forces en présence, essaie de transformer les conflits en tremplins pour atteindre des intérêts politiques, idéologiques et économiques inavoués.

9. Pour la plupart des questions que la présente session aura à débattre, il apparaît clairement que nous sommes malheureusement confrontés aux mêmes difficultés que nos efforts semblent impuissants à aplanir. Qu'il s'agisse des problèmes d'*apartheid* et de la discrimination raciale, de l'agitation et des dissensions provoquées par l'équilibre idéologique, de l'occupation des territoires arabes par l'Etat sioniste, de l'usurpation des droits les plus inaliénables du peuple palestinien, du démantèlement de Chypre, de l'occupation ou de la division arbitraire de nations telles que l'Allemagne ou la Corée, les positions n'ont connu aucun changement notable par rapport à ce que nous en connaissions. Les préoccupations que la communauté internationale éprouvait hier restent aujourd'hui les mêmes.

10. En effet, à peine libérée des formes les plus humiliantes d'oppression et de violence du colonialisme, l'Afrique est, depuis quelque temps, le centre d'effervescence de conflits armés entretenus par un néo-colonialisme à peine déguisé qui se reflète ostensiblement dans les luttes d'influence hégémonique, atteignant leur paroxysme dans la longue effusion de sang dont la partie orientale est aujourd'hui le théâtre.

11. Depuis 20 ans, du nord au sud, de l'est à l'ouest, notre continent est secoué par des ébranlements en cascade : mutineries, tensions politiques, agressions sans nombre entre pays frères dressés les uns contre les autres. Ce phénomène de déstabilisation, imputable au début aux séquelles du colonialisme et aux difficultés des jeunes indépendances, a pris aujourd'hui une ampleur alarmante qui a sapé la cohésion des Etats africains au point de remettre en cause leurs fragiles indépendances. Le Rwanda exprime sa profonde inquiétude face à cette transgression universelle des principes fondamentaux de notre charte.

12. Au sujet de ce point très important, Son Excellence le général major Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise et président fondateur du Mouvement révolutionnaire national pour le développement, déclarait :

“Nous avons déjà dénoncé et déploré à plusieurs occasions cette confrontation entre les pays frères, confrontation résultant des luttes d'influence entre les grandes puissances. Notre continent continue d'être le théâtre d'affrontements nourris par des divergences idéologiques. L'Afrique n'a que faire de ces luttes. Ce que nous demandons aux amis qui veulent nous aider, c'est de nous apporter leur concours dans la lutte que nous menons contre le sous-développement. La pauvreté et l'ignorance sont notre ennemi commun et ce combat nous concerne tous, quelles que soient les couleurs sous lesquelles nous luttons.”

13. Le monde ne se sentira jamais en paix aussi longtemps qu'en Afrique l'abcès qui ronge la partie australe de notre continent ne sera pas définitivement percé.

14. L'année dernière, nous avons accueilli avec quelques lueurs d'espoir les initiatives alors en cours de la part de Washington et de Londres, qui tendaient à trouver une solution pacifique dans cette partie du globe. Mais c'était sans compter avec l'extrême perversité du rebelle Ian Smith et de son voisin Vorster.

15. L'arrogance et l'entêtement d'Ian Smith ont fait échouer toutes les négociations. Dès lors, que reste-t-il à faire sinon intensifier la lutte, puisque le processus de solution pacifique a échoué ? Pourtant, les dirigeants africains restent disposés à saisir toute possibilité de réaliser les aspirations du peuple zimbabwéen à la liberté et à la justice sans effusion de sang. C'est là une attitude dont ils ne pourraient se départir qu'en désespoir de cause, n'ayant aucun intérêt à attiser les flammes de la guerre au coeur de leur propre continent.

16. Mais Ian Smith et sa clique continuent à lancer un défi à la communauté internationale en renforçant l'oppression ignominieuse sur le peuple zimbabwéen. De plus, ils ne cessent de préparer et de mettre à exécution des plans d'agression contre les Etats africains voisins : le Botswana, le Mozambique et la Zambie. Ils apprendront à leurs dépens que ces actes d'intimidation contre les “pays de première ligne”, loin de décourager l'Afrique, ne feront que renforcer la solidarité et l'appui nécessaires aux patriotes combattants du Zimbabwe.

17. Il importe donc qu'Ian Smith et ses alliés de Pretoria saisissent la dernière chance qui leur est offerte pour

introduire les changements que réclament la communauté internationale et la majorité africaine authentique.

18. Voici plus de 10 ans que l'Assemblée générale a décidé d'administrer elle-même la Namibie. Faisant fi de cette décision, le régime raciste sud-africain continue d'imposer une occupation illégale à ce territoire qui est, nul ne le conteste, sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Victime de ses bourreaux sans morale, le peuple namibien est l'objet des vexations et des horreurs que seul le système d'*apartheid* est capable de concevoir : la corruption des chefs tribaux fantoches, des arrestations, des emprisonnements, des tortures et l'exécution sommaire des représentants authentiques du peuple namibien et bien d'autres encore, dont seul le Gouvernement démentiel de Pretoria est responsable devant l'histoire.

19. Comme cette situation déjà désastreuse en appelait une autre, il n'y a pas seulement, dans le cas de la Namibie, la question de l'indépendance d'un pays longtemps privé de ses droits par une usurpation du pouvoir, l'occupation illégale et les humiliations de toutes sortes : le droit d'un peuple à l'autodétermination et à l'intégrité de son territoire est également en cause. En effet, le régime impie de Pretoria vient de décider, en août dernier, l'annexion d'une partie du territoire namibien, en l'occurrence l'enclave du port de Walvis Bay, façon caractéristique de l'Afrique du Sud d'étendre la bantoustanisisation. Il s'agit, est-il besoin de le dire, d'un nouvel épisode de “vassalisation” par fragments économiquement dépendants de l'Afrique du Sud, tendant à créer des serfs ayant la nationalité d'Etats artificiels et non viables, ne disposant que d'un réservoir de main-d'oeuvre au service de l'économie sud-africaine. Il s'agit, en bref, d'un nouveau maquillage de l'*apartheid* dont l'essentiel est sous le couvert d'une autre étiquette.

20. Ma délégation estime que toute la communauté mondiale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple namibien représenté par la South West Africa People's Organization à conquérir sa liberté et sa souveraineté.

21. Sous son manteau hideux d'*apartheid*, le Gouvernement sud-africain, raciste et illégal — nous disons bien illégal, car la légitimité du pouvoir ne peut se concevoir en dehors de la dignité humaine et des intérêts de toutes les couches de la population — continue à imposer des humiliations et des souffrances atroces aux populations noires. Les emprisonnements arbitraires et les massacres des populations africaines sont le procédé normal pour empêcher la majorité de prétendre à l'exercice de ses droits inaliénables et à l'autodétermination : Soweto 1977 égale Soweto 1976. Le sang de tous ces martyrs aurait été versé en vain si la communauté internationale n'arrivait pas à contraindre Vorster et sa clique à opérer des changements nécessaires imposés par la marche de l'histoire.

22. Pour cela, il importe que la communauté internationale applique strictement les sanctions recommandées contre la rébellion rhodésienne et l'embargo économique total, et notamment sur les armes, contre l'Afrique du Sud. Aux grands maux les grands remèdes.

23. Les recommandations de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie,

tenu à Maputo en mai¹ et, plus récemment, de la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos en août² devraient constituer pour tous un guide précieux pour l'action à entreprendre pour faire triompher le droit à l'autodétermination des populations opprimées de l'Afrique australe. La réalisation de cet objectif restera pour les générations présentes et à venir le symbole glorieux de la grandeur de notre organisation et de la coopération internationale.

24. Un examen de la carte du monde nous montre que ce n'est pas seulement l'Afrique qui est meurtrie dans sa partie australe et même orientale. Au Moyen-Orient, un peuple opprimé saigne à mort : le peuple palestinien. Nous demandons à ceux qui ont le pouvoir de convaincre Israël qu'il est dans son intérêt de vivre dans un climat de paix avec ses voisins et que tout règlement passe par la restitution des territoires arabes occupés et ne peut intervenir derrière le dos du peuple palestinien représenté par l'Organisation de libération de la Palestine.

25. Chypre demeure également et depuis longtemps un grand sujet de préoccupation de cette éminente assemblée et de notre organisation. Pour la délégation rwandaise, l'intégrité territoriale et l'unité nationale doivent guider toutes les discussions entre les parties intéressées, en dehors des ingérences extérieures.

26. En ce qui concerne les nations divisées, mon pays, le Rwanda, a toujours espéré pouvoir un jour appuyer toute initiative qui aidera le peuple allemand dans sa longue marche vers l'unification des deux Allemagne en une seule grande nation. Nous l'avons toujours espéré avec la ferme conviction que le règlement définitif du problème allemand constituera un pas très important vers la coexistence pacifique si souvent proclamée par le monde civilisé.

27. De même, la question coréenne qui, depuis la dernière session, n'est pas inscrite à l'ordre du jour de nos débats, n'en reste pas moins préoccupante. Notre position est bien connue : le retrait de toutes les troupes étrangères est un préalable essentiel pour permettre au peuple coréen de réaliser son rêve d'unification dans la paix.

28. Le drame que vit un peuple divisé ne peut être ressenti que par lui-même, et la communauté internationale ne peut que favoriser tout ce qui concourt à la réalisation de cette aspiration inaliénable vers l'unité nationale. Nous savons tous que l'unité nationale dans la liberté n'est pas un cadeau, mais un droit fondamental.

29. Au tableau peu encourageant que je viens de brosser de la situation dans certaines zones de notre planète, s'ajoute une certaine atmosphère qui continue à peser sur l'homme contemporain, menacé qu'il est dans sa sécurité par le poids des armements les plus sophistiqués et les plus meurtriers. Il est en effet regrettable de constater aujourd'hui que la prolifération, aussi bien verticale qu'horizontale, des armes nucléaires ne cesse de contrarier les appels à la modération et à la sagesse. De nouveaux types

d'armements sont continuellement mis au point et la technologie nucléaire se répand en tache d'huile partout dans le monde. Des prédictions sinistres affirment que, d'ici 1985, une quarantaine de pays auront la capacité nucléaire. Il est inadmissible que plus de 300 milliards de dollars soient annuellement engloutis dans la course aux armements alors que plus des trois quarts de l'humanité croupissent dans la misère, l'ignorance et la maladie. Ce n'est pas la conviction du caractère absurde de la guerre nucléaire qui continuera à nous rassurer. La préparation continue de la guerre, même avec l'espoir de ne jamais la livrer, est aussi immorale que la guerre elle-même. C'est pour cela que ma délégation appuie sans réserve la convocation, dans les meilleurs délais, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier tous les problèmes du désarmement.

30. Le principe de l'harmonie et de la communauté d'intérêts doit compléter celui de la démocratie internationale dans les réformes qu'il convient d'apporter à notre organisation. Dans toutes ces réformes à opérer ou à envisager, il est nécessaire que des changements profonds se fassent également dans les mentalités qui doivent percevoir les objectifs de la réorganisation de notre système. L'efficacité dépendra de la réflexion, mais non de la psychose d'une apocalypse qui suivrait le partage des responsabilités.

31. Dans le domaine des relations économiques mondiales, le résultat des relations de domination du monde développé sur le tiers monde a été l'exigence, par ce dernier, de la définition d'un nouvel ordre économique international basé sur une redistribution démocratique mondiale des pouvoirs dans les secteurs économique, commercial, financier et industriel. Face à la détérioration continue des termes de l'échange, le tiers monde ne pouvait plus se contenter d'être le simple fournisseur de matières premières et de produits énergétiques en échange d'une aide-aumône à la coopération promise par les pays riches. La peur de voir le tiers monde se transformer en un partenaire égal dans la conduite des affaires économiques mondiales suggérera à certains stratèges, politiciens et économistes, de faire quelques concessions spectaculaires et de répondre favorablement à certaines revendications précises pour différer les exigences fondamentales. Ainsi l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*resolution 3281 (XXIX)*] les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la convocation, à Paris, de la Conférence sur la coopération économique internationale, pouvaient apparaître comme des concessions audacieuses.

32. Mais que constatons-nous aujourd'hui ? Le dialogue créateur et audacieux que le tiers monde demandait n'a pas été sérieusement amorcé. Il est constamment repoussé à des temps ultérieurs. Les problèmes fondamentaux restent les mêmes et mon chef d'Etat, Son Excellence le général major Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise et président fondateur du Mouvement révolutionnaire national pour le développement, a exprimé, encore récemment, sa préoccupation en ces termes :

“Sur le plan des relations économiques internationales, il est regrettable de constater que la crise économique actuelle pèse chaque jour davantage sur les peuples du tiers monde. Toute déclaration et tout programme d'action demeurent lettre morte devant l'absence d'engage-

¹ Voir document A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1.

² Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

ment définitif des pays développés pour modifier les structures de l'économie et du commerce mondiaux.

“Le comportement des pays développés au cours des dernières négociations n'a pas complètement répondu aux déclarations de bonnes intentions qu'ils avaient faites à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

“Il suffit, pour s'en convaincre, de constater le peu de crédit accordé aux propositions légitimes et raisonnables des pays du tiers monde formulées lors de la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, ou à la Conférence sur la coopération économique internationale que, à Paris, au début de juin dernier, a décidé que l'examen intensifié des nombreux problèmes en suspens soit poursuivi au sein du système des Nations Unies.”

33. A côté de toutes ces démarches timides, nous pouvons citer le droit de la mer. La troisième Conférence sur cette question vient de terminer encore une session, une de plus, en attendant une prochaine, mais dans le silence le plus complet. Ce qui était attendu pour être crié à haute voix comme la plus grande victoire de l'humanité, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas eu lieu. C'est plutôt dans un silence gêné que les délégués se sont séparés. Encore une fois la convention sur un droit de la mer acceptable par tous n'a pas vu le jour. Echec, bien sûr, puisque l'humanité n'a pas pu se mettre d'accord avec elle-même sur ses propres intérêts, mais pas encore néant, puisque le dialogue n'est pas définitivement rompu.

34. Les drames, les divisions tragiques et les inégalités que connaît notre monde nous montrent à quel stade nous nous trouvons encore, eu égard aux objectifs inscrits dans la Charte de notre organisation. Cependant, ce n'est pas une utopie que d'espérer que les aspirations de l'humanité à la paix, à l'unité, à la liberté et à la justice sociale universelle ne seront approchées que dans une certaine mesure. C'est dans la mesure où chaque Etat Membre veillera à faire triompher une éthique internationale nouvelle que notre organisation sera renforcée et jouera pleinement son rôle de cadre privilégié de dialogue et de concertation, de recherche aussi du triomphe final de la justice et de la solidarité dans le monde.

35. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : On a répété plusieurs fois, à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que la victoire de la Grande Révolution socialiste d'Octobre en Russie a été l'événement principal de ce XX^e siècle, qui a modifié de façon radicale le cours de l'évolution de l'humanité. Le premier Etat socialiste est né il y a six décennies. Depuis, le socialisme est devenu un système mondial qui apporte aux peuples la paix, la liberté, de nouveaux rapports d'égalité ainsi qu'une coopération mutuellement favorable.

36. Les grandes réalisations du pays des Soviets et la mise en application réussie de la politique extérieure léniniste pacifique de l'Etat soviétique sont devenues un important facteur d'accélération du processus révolutionnaire mondial et du progrès social. En fait, la majesté de la révolution d'Octobre est manifeste. Elle a permis les succès historiques du pays du socialisme, le premier dans le monde, et de tous

les Etats de la communauté socialiste; elle a permis la victoire sur les forces sinistres du fascisme pendant la seconde guerre mondiale, l'effondrement du système colonial de l'impérialisme et le raffermissement des principes de la coexistence pacifique dans les relations des Etats à systèmes sociaux différents et des idéaux d'amitié et de paix entre les peuples.

37. Les forces mondiales historiques du socialisme et du progrès, nées de la grande révolution d'Octobre, s'accroissent et se renforcent; elles se sont multipliées dans le monde et ont établi des objectifs tout à fait raisonnables et réalistes, tels que l'élimination du danger d'une nouvelle guerre mondiale et la restructuration radicale de tout le système international des relations sur la base de principes démocratiques. L'Union soviétique, avec les Etats socialistes frères, s'engage à lutter pour atteindre ces objectifs. En fait, toute l'histoire de la politique extérieure soviétique est marquée par la lutte pour la paix et une coopération internationale équitable, depuis le décret historique pour la paix de Lénine jusqu'au programme pour la poursuite de la lutte pour la paix et la coopération internationale et pour la liberté et l'indépendance des peuples, adopté par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

38. La politique extérieure pacifique de l'Union soviétique est inscrite dans la nouvelle Constitution de l'URSS. Chaque ligne du chapitre sur la politique étrangère reflète les nobles objectifs et définit les moyens concrets du renforcement de la sécurité des peuples et du développement d'une vaste coopération internationale.

39. Les modifications les plus notables dans les relations internationales se sont produites au cours des dernières années. Le processus de restructuration des relations internationales, sur la base des principes de la coexistence pacifique, va se renforçant alors que la détente se manifeste comme la tendance dominante de la politique mondiale, diminuant le danger d'une nouvelle guerre mondiale et ouvrant la voie au développement d'une coopération compétente. Tout cela est le résultat de la lutte conjointe des Etats de la communauté socialiste et des autres pays épris de paix dans le monde, y compris des Nations Unies.

40. Comme l'a souligné le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade L. I. Brejnev :

“L'évolution internationale actuelle est caractérisée par un grand dynamisme. Les possibilités de renforcer la paix croissent, et elles croissent constamment ... Nous sommes fermement convaincus que le réalisme en politique et la volonté de détente et de progrès prévaudront en fin de compte et que l'humanité pourra entrer dans le XXI^e siècle dans des conditions de paix et de sécurité inconnues auparavant.”

41. En luttant pour la paix, pour le renforcement du processus de détente internationale et son extension à toutes les régions du monde, les Etats de la communauté socialiste ont pris l'initiative et soutiennent sans faiblir les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à prévenir la guerre, à renforcer la sécurité internationale et à

développer la coopération entre Etats, conformément aux dispositions de sa charte.

42. La question intitulée "Affermissement et consolidation de la détente internationale et prévention du danger de guerre nucléaire" [point 127], inscrite à l'ordre du jour de cette session sur la demande de l'Union soviétique, est extrêmement importante pour la cause de la paix. En approuvant le projet de déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale, proposé par l'Union soviétique [A/32/242, annexe I] et le projet de résolution sur la prévention du danger de guerre nucléaire [ibid., annexe II], l'Assemblée générale manifesterait l'attachement des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la détente et leur volonté de prendre un large éventail de mesures pour réaliser le processus de détente par des mesures concrètes dans des domaines très différents.

43. Ces documents devraient devenir une sorte de code de conduite et un programme d'efforts concertés de la part de tous les Etats, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la coopération parmi les peuples.

44. Se fondant sur ce qui a déjà été réalisé et en faisant des efforts pour réaliser la participation universelle des Etats aux traités et accords multilatéraux maintenant en vigueur et leur application en toute bonne foi, l'Organisation des Nations Unies peut établir des objectifs et résoudre des problèmes tels que la prévention du danger de guerre nucléaire, la limitation de la course aux armements, le désarmement, l'élimination des situations de conflit et des vestiges du colonialisme et du racisme, le renforcement et l'expansion de la coopération internationale sur la base de la non-utilisation de la force dans les relations internationales, l'égalité, la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, et le renforcement des sentiments d'amitié, de coopération et de confiance mutuelle entre les peuples.

45. Il est évident que la détente est indispensable pour tous les pays qui entretiennent des relations internationales normales; elle apporte des bienfaits à quiconque se soucie de la paix.

46. Mais la voie de la paix n'a jamais été facile. La situation actuelle en est la preuve. La course aux armements se poursuit et davantage d'Etats encore y participent. Certains milieux mènent une campagne de propagande hostile contre les pays socialistes.

47. Il n'y a rien de plus urgent ou de plus vital que de faire de la paix quelque chose de durable et d'indestructible et de la détente un processus universel, général et irréversible. Tout Etat, indépendamment de ses dimensions, peut et doit contribuer à l'affermissement et au progrès de la noble cause de la détente, et ce n'est que grâce aux efforts conjoints des Etats et des peuples, en surmontant la résistance des forces de la guerre et de la réaction, qu'il sera possible de renforcer une paix générale, de transformer la détente en un processus irréversible et de fonder la restructuration des relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique.

48. Le début de négociations et la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations

internationales, tel qu'il a été proposé par l'Union soviétique et tel que le prévoit la résolution pertinente de la trente et unième session de l'Assemblée générale [résolution 31/9], seraient d'une importance pratique pour la cause de la paix. Dans les conditions actuelles de la situation internationale, l'application de mesures complémentaires pour assurer une stricte mise en oeuvre du principe du non-recours à la force et en faire une loi immuable des relations internationales est une tâche de la plus grande importance dans l'intérêt de tous les Etats. La conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force encouragerait la création de conditions favorables à l'arrêt de la course aux armements, permettrait d'accomplir des progrès vers le désarmement et renforcerait la détente et la prévention d'une guerre nucléaire ou autre.

49. Un rôle important dans l'atténuation de la menace de guerre nucléaire et dans l'assainissement du climat politique général serait joué par la mise en oeuvre de la proposition des Etats parties au Traité de Varsovie, à savoir que tous les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'engageraient à ne pas être les premiers à utiliser les armes nucléaires l'un contre l'autre, ainsi que par l'application des mesures que propose l'Union soviétique dans le projet de résolution sur la prévention du danger de guerre nucléaire [A/C.1/32/L.2].

50. On peut juger de l'état et de l'évolution de la situation internationale essentiellement en fonction des progrès que l'on a réussi à faire en matière de renforcement de la paix et d'élimination de la menace de guerre nucléaire. A cet égard, on a pu noter, au cours des dernières années, certains résultats positifs. Un certain nombre de traités et d'accords multilatéraux limitant la course aux armements dans diverses directions sont maintenant en vigueur. Il faut leur ajouter des accords bilatéraux bien connus tels que l'Accord soviéto-américain sur la prévention de la guerre nucléaire³ et l'Accord soviéto-français sur la prévention d'une utilisation non autorisée ou accidentelle de l'arme nucléaire⁴.

51. Cependant, la paix sur notre planète n'est pas encore aussi ferme que l'exige la vie internationale contemporaine.

52. La perspective d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires représente un grave danger pour la cause de la paix. Des efforts pressants et efficaces de la part de l'Organisation des Nations Unies, et de tous les Etats, sont indispensables pour empêcher la mise au point de telles armes en République sud-africaine et prévenir leur apparition dans d'autres pays.

53. Au nombre des problèmes importants et urgents dont la solution est attendue par tous les peuples, il faut réserver une place de premier plan à la limitation de la course aux armements, au passage de la constitution d'arsenaux composés de moyens de destruction toujours plus perfectionnés à leur réduction, et au commencement du désarmement.

54. La poursuite de la course aux armements et même son intensification menacent tout nouveau progrès vers la

³ Document A/9293, annexe I.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1976*, document S/12161, annexes I et II.

détente. Et ce fait a été souligné dans le message de Leonid Brejnev aux participants du Forum mondial des forces de paix, qui s'est tenu à Moscou du 14 au 16 janvier 1977, où il est dit :

“Sans même parler du danger direct d'une catastrophe nucléaire, la course aux armements est en elle-même un gaspillage insensé de richesses morales et matérielles de l'humanité, dont celle-ci a tant besoin pour lutter contre la faim, la maladie et l'analphabétisme, et pour résoudre ses problèmes dans le domaine social et dans les domaines de l'énergie, des matières premières et de l'environnement.”

55. L'histoire de la politique étrangère de l'Etat soviétique est celle d'une lutte constante et inlassable pour le désarmement. Le fait est que l'Union soviétique a présenté à des organisations internationales et aux gouvernements d'autres pays, pour examen, plus de 70 propositions touchant des questions de désarmement. Toutes les initiatives marquantes en ce domaine sont venues et continuent de venir de l'Union soviétique et des autres Etats de la communauté socialiste. Et la résistance opiniâtre à toute évolution vers le mieux et à la mise en oeuvre de propositions concrètes vient des milieux industriels et militaires des pays occidentaux, ainsi que des milieux politiques qui leur sont liés, et aussi des dirigeants de Pékin. En même temps, au cours du débat animé qui se développe sur les questions de désarmement, on peut déceler une approche qui ne favorise pas le progrès vers une solution de ces problèmes. Certains, ignorant délibérément les faits, présentent les choses comme si c'était eux qui avaient découvert tel ou tel aspect de la détente militaire et, simultanément, s'opposent à la mise en oeuvre d'initiatives déjà approuvées par l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement ou soumettent des propositions qui restent en deçà du principe de l'égalité et de la sécurité égale pour les Etats, menaçant par là même la sécurité d'autres pays.

56. A titre de preuve convaincante, du fait que, s'il y a la bonne volonté nécessaire, il y a possibilité de résoudre les problèmes du désarmement, on peut citer les progrès réalisés au cours des années récentes dans l'application d'un certain nombre de mesures partielles. La signature, en mai dernier, de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [*résolution 31/72, annexe*] est l'un des exemples les plus récents en la matière. Nous sommes profondément convaincus que la très prompte entrée en vigueur de cette convention, avec la participation de la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, constituerait un nouveau progrès sur la voie de la limitation et de la cessation de la course aux armements, et répondrait aux intérêts de la sécurité de tous les peuples et à ceux de la protection de l'environnement humain.

57. Il y a actuellement sur la table de négociations d'importantes propositions concernant le renforcement de la paix et le désarmement. Des pourparlers sont en cours sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, sur la limitation des armements stratégiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. A Belgrade se déroule actuellement la réunion des représentants

des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que les principaux thèmes de cette réunion seront la paix et la sécurité en Europe, le développement de la coopération entre les peuples d'Europe.

58. Les orientations principales à donner aux activités concertées des Etats dans le domaine du désarmement sont énoncées clairement dans le mémorandum sur les questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, que l'Union soviétique a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examen, à sa trente et unième session⁵. On les retrouve dans le document intitulé “Dispositions fondamentales du programme d'action pour le désarmement”⁶ que les pays socialistes ont récemment soumis à l'examen du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans ce document, les pays socialistes prient instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'employer activement à élaborer des accords internationaux appropriés dans les domaines essentiels ci-après : cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention du danger d'une guerre nucléaire; interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires; renforcement par tous les moyens du régime de non-prolifération des armes nucléaires; interdiction et destruction des stocks d'armes chimiques; interdiction de mettre au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix; limitation et réduction des forces armées et des armements classiques; réduction des budgets militaires; démilitarisation totale du fond des mers et des océans; mesures régionales de détente militaire et de désarmement.

59. Notre tâche est aujourd'hui d'aborder la mise en oeuvre de mesures plus amples et plus approfondies qu'auparavant touchant tous les problèmes essentiels du désarmement.

60. L'Assemblée générale doit, à sa présente session, donner un nouvel élan à l'achèvement des travaux relatifs à la préparation d'un accord international sur l'interdiction de mettre au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Ce problème a revêtu une urgence plus grande encore du fait que des mesures concrètes sont prises dans le sens opposé. L'Organisation des Nations Unies a pour devoir de s'associer au mouvement mondial de protestation contre la création de nouveaux types d'armes de destruction massive. Nous remarquons avec satisfaction qu'au cours du débat général de nombreuses délégations ont condamné les plans visant la fabrication de la bombe à neutrons.

61. L'élimination des foyers de tension existants est indispensable dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la RSS de Biélorussie se prononce fermement en faveur de l'élimination des conséquences de l'agression israélienne au Moyen-Orient. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être réalisée que sur la base du retrait total des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés par Israël

⁵ Voir document A/31/232.

⁶ Voir document A/AC.187/82.

en 1967, de la mise en œuvre des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, et de la garantie du droit de tous les Etats qui participent directement au conflit à une existence indépendante et à la sécurité.

62. La voie vers la solution du problème du Moyen-Orient passe par la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, qui, selon nous, devrait reprendre ses travaux le plus rapidement possible, à Genève, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

63. Nous devons nous efforcer de trouver une solution au problème de Chypre sur la base d'un respect inconditionnel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, ainsi que du respect de sa politique de non-alignement, du retrait de toutes les troupes étrangères du territoire chypriote et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de Chypre, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

64. Dans la lutte visant à l'assainissement du climat politique international, au renforcement de la sécurité internationale et au progrès de la détente, il ne suffit pas de nous limiter à l'élimination des conflits armés existants ainsi que des foyers de tension. Il est tout aussi important de prévenir l'apparition de nouveaux foyers de ce genre.

65. Le moment est venu de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud, créant ainsi les prémisses nécessaires à une réunification pacifique et indépendante de la Corée, sur une base démocratique, sans aucune ingérence extérieure.

66. Par la faute des racistes et de leurs défenseurs impérialistes, l'Afrique du Sud reste l'un des points chauds du monde. La paix et la sécurité dans cette région ne sauraient être réalisées que par l'élimination de la domination des régimes racistes et par la libération véritable — et non fictive — des peuples de la région. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa politique d'isolement et de boycottage vis-à-vis des régimes illégaux de la République sud-africaine et de la Rhodésie du Sud, et d'élimination complète de l'*apartheid*; elle doit garantir l'indépendance et la souveraineté du Zimbabwe et de la Namibie et mettre pleinement en œuvre la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, y compris aux petites possessions et enclaves coloniales.

67. Dès le début de leur existence, les Etats socialistes se sont toujours efforcés et continuent de s'efforcer de développer une vaste coopération commerciale, économique, scientifique et technologique avec tous les pays sur une base équitable, démocratique et mutuellement avantageuse. Nous sommes sûrs qu'il est possible d'apporter une solution aux problèmes économiques urgents d'aujourd'hui dans l'intérêt de tous les peuples du monde si, avant tout, l'on respecte le principe de la souveraineté de chaque pays sur ses ressources naturelles, le droit de chaque peuple à choisir en toute liberté sa voie de développement, et si l'on met fin à l'exploitation des peuples des pays en développement par le capital étranger et les sociétés transna-

tionales. Dans ces conditions, les aspirations des pays en développement en vue de l'établissement d'une coopération économique internationale équitable et juste se réaliseront. A cet égard, je voudrais souligner que le développement économique réussi de l'Union soviétique et des autres Etats de la communauté socialiste a créé des conditions propices à l'expansion de leurs liens économiques étrangers avec tous les pays.

68. La société socialiste édiflée par l'Etat soviétique développe de façon toujours plus ouverte ses forces vitales et créatrices. En célébrant le soixantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, nous devons souligner les succès remarquables qui ont caractérisé le développement de la RSS de Biélorussie au cours de cette période. L'économie de la RSS de Biélorussie se développe à un rythme de croissance soutenu et élevé. A l'heure actuelle, la République fabrique en moins de deux jours autant de produits industriels qu'elle ne le faisait au cours d'une année avant la Révolution. Cela a été réalisé dans des circonstances difficiles, toutes les industries de la République ayant été complètement détruites pendant les années de l'invasion fasciste. La croissance continue de la production publique et l'accroissement de son efficacité ont garanti de nouveaux progrès vers la solution de problèmes socio-économiques importants, parmi lesquels le relèvement du niveau de vie des travailleurs.

69. Les réalisations de notre peuple dans les domaines politique, social, économique et culturel ont été rendues possibles grâce aux avantages du système socialiste. Le socialisme est le moyen le plus juste d'organiser la société dans l'intérêt des travailleurs. C'est un système qui ne connaît ni crise économique, ni chômage, ni inflation. Ce sont là précisément des facteurs décisifs qui, de la façon la plus directe, déterminent la condition de l'homme dans la société, les conditions sociales et économiques de son existence, le sens et la teneur des droits de l'homme.

70. Les succès et les gains immenses réalisés par le peuple soviétique au cours des années du pouvoir soviétique se sont concrétisés de façon frappante dans la nouvelle Constitution de l'Union soviétique. Ses articles et dispositions prouvent que dans notre pays, où une société fondée sur un véritable humanisme et une réelle démocratie a été établie, les droits fondamentaux proclamés par la grande révolution d'Octobre ont été confirmés et garantis. C'est précisément le socialisme qui, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, a garanti pour tous les droits fondamentaux de l'homme, tels que le droit au travail, à l'éducation, à la protection de la santé, au logement, à la sécurité sociale, aux loisirs et à la participation active aux affaires de l'Etat.

71. Une coopération fructueuse des Etats en ce qui concerne la promotion et l'encouragement des droits de l'homme n'est possible qu'à condition de respecter les principes de l'égalité souveraine des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires internes, d'adopter et de remplir les engagements internationaux, et de lutter contre les violations flagrantes et massives des droits de l'homme en Afrique du Sud, au Chili et dans les territoires arabes occupés.

72. La délégation de la RSS de Biélorussie attache une grande importance à la question de la protection des

personnes détenues ou emprisonnées pour leur lutte en faveur de l'autodétermination, de l'indépendance et du progrès social, contre le colonialisme, l'agression et l'occupation étrangère, le racisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale. A la session de l'Assemblée générale de l'an dernier, notre délégation avait présenté un projet de résolution sur cette question⁷, et à la présente session elle militera en faveur de son adoption.

73. La délégation de la RSS de Biélorussie a maintes fois exposé sa position sur la question de la Charte des Nations Unies, question qui consiste, pour nous, à défendre de façon constante l'accroissement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument important de renforcement de la paix et de la sécurité internationales, sur la base, non pas de la révision, mais du respect scrupuleux des dispositions de la Charte des Nations Unies.

74. L'Organisation des Nations Unies est l'organisation internationale la plus représentative, dotée de la plus grande influence, sur laquelle les peuples du monde fondent de grands espoirs. Son autorité et sa capacité d'influer sur le cours des événements dans le monde dépendent avant tout de la façon dont elle s'acquitte de sa tâche principale, qui est de promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prévenir une nouvelle guerre. C'est précisément cela — ce rôle actif dans la lutte mondiale pour l'élimination du danger de guerre et, avant tout, pour la prévention d'une guerre nucléaire — que les peuples du monde attendent de l'Organisation des Nations Unies. Notre devoir commun est de justifier ces espoirs et, dans les conditions de raffermissement de la détente internationale, étayées par des mesures de détente militaire et de désarmement, de n'épargner aucun effort pour rechercher une solution à tous les problèmes en suspens, de l'élimination des vestiges du racisme, du colonialisme et des foyers de tension à la solution des problèmes du progrès économique et social des peuples.

75. M. TALBOYS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous adresse, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée. Cette élection constitue à la fois une preuve de confiance en vous personnellement et la reconnaissance du prestige de votre pays dans la communauté mondiale, reconnaissance qui vient en son temps.

76. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Membres, la République du Djibouti et la République socialiste du Viet Nam. La Nouvelle-Zélande a eu le privilège de parrainer la demande d'admission du Viet Nam à l'Organisation. Nous l'avons fait non seulement parce que nous avons la foi ancrée dans la valeur de la participation universelle des Nations Unies, mais également parce que nous estimons que la participation du Viet Nam est indispensable pour mener à bien la tâche consistant à régler les problèmes urgents de l'Asie du Sud-Est. Nous comptons établir avec cet Etat dynamique des rapports positifs tant au sein du système des Nations Unies que dans le cadre de nos rapports bilatéraux directs.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 12 de l'ordre du jour, document A/31/395, par. 27.

77. Cette année, comme les précédentes, l'Assemblée générale se trouve confrontée à de redoutables problèmes; c'est nous, les êtres humains, qui les avons créés, et nous devons être convaincus qu'en tant qu'êtres humains nous sommes dotés de l'intelligence nécessaire pour les résoudre, mais à condition que nous puissions acquérir la volonté et forger le consensus nécessaire à cette fin. Le Secrétaire général a cerné ces problèmes dans son précieux rapport. Beaucoup d'entre eux nous sont familiers depuis longtemps; d'autres, comme il le note, sont nouveaux. Mais tous affectent directement la paix, la sécurité et le bien-être de notre fragile communauté mondiale. En vérité, ils sont à la base même de la continuation de son fonctionnement, voire de celle de son existence.

78. Qu'il s'agisse d'atténuer cette rivalité coûteuse et potentiellement mortelle entre les superpuissances, qu'il s'agisse de l'avènement de la justice humaine pour tous les peuples de l'Afrique australe et du Moyen-Orient, qu'il s'agisse de la nécessité urgente d'un ordre économique international plus juste et équilibré, qu'il s'agisse de la conservation et de l'utilisation ordonnée des ressources de la mer et des fonds marins, qu'ils s'agisse de la gestion et du partage raisonnables des ressources limitées de la planète, qu'il s'agisse de la fin et du renversement de la course aux armements — quel que soit le problème, nous y sommes tous directement confrontés —, aucun d'entre nous ne peut se dire non concerné. Nous sommes tous confrontés au défi et nous devons donc tous partager la responsabilité de trouver des solutions et de les appliquer en toute bonne foi.

79. Il serait évidemment puéris de prétendre que cet organe est une institution de recherche objective ou une institution philanthropique, que l'on peut laisser de côté les intérêts nationaux ou régionaux, et que l'on pourrait accomplir des progrès autrement qu'en ayant recours à une méthode progressive d'accords et de compromis. C'est la nature même des institutions politiques, qu'elles soient nationales ou internationales, et l'Organisation des Nations Unies en est une. Nous représentons nos électors respectifs; ils ont leurs intérêts et leurs aspirations, dont nous devons tenir compte. Mais je crois que nous tous sentons instinctivement et profondément que, dans sa condition économique actuelle, tout aussi importante que la condition politique, le monde ne se trouve pas tellement éloigné du chaos et que les conséquences d'un échec seraient si graves pour nous tous que, quelle que soit la difficulté des problèmes, si insaisissables que puissent paraître les solutions, nous devons absolument déployer les efforts nécessaires pour faire face à ces problèmes dans un esprit de sérieux et de compassion. Nous traitons d'un domaine relevant du comportement, et les comportements déterminent la volonté politique; sans changement d'attitude, le consensus indispensable continuera de nous échapper.

80. Aucun problème n'exige de façon plus urgente un accord entre nous que celui de l'utilisation plus juste et plus efficace des ressources économiques mondiales. C'est à nos risques et périls que nous méconnaissons le fait qu'un tiers de nos semblables subsistent dans des conditions de misère profonde et de désespoir croissant; qu'après deux décennies d'examen par la collectivité internationale — qui a certes agi, mais beaucoup trop peu — les problèmes du développement n'ont fait que croître en importance; que, malgré des douzaines de conférences, la position des

peuples des pays en développement s'est dégradée davantage chaque année.

81. En étudiant récemment le déclin des termes de l'échange des pays qui font des exportations agricoles, et en envisageant des mesures telles que cette facilité de financement supplémentaire constituée par le FMI, mon premier ministre a fait l'observation suivante :

“Nous ne saurions dire à un pays pauvre : “Nous allons vous payer, pour les marchandises que vous nous vendez, beaucoup moins, en termes relatifs, que par le passé, mais vous n'avez pas à vous en soucier, étant donné que nous vous prêterons la différence aux taux d'intérêt qui prévalent sur le marché, à condition toutefois que vous adoptiez les mesures nécessaires pour abaisser le niveau de vie de votre population.” Il est difficile “— a dit le Premier Ministre —” de diminuer ce que l'on n'a même pas.”

82. En tant qu'exportateur de produits agricoles, la Nouvelle-Zélande a beaucoup souffert de ce déclin des termes de l'échange et, je pourrais ajouter, des lourdes charges sociales qu'implique l'ajustement à un revenu considérablement diminué. Nous sommes donc bien placés pour comprendre les difficultés infiniment plus grandes auxquelles sont confrontés les pays en développement non producteurs de pétrole. Nous ne demandons aucune sympathie spéciale pour la Nouvelle-Zélande, étant donné que nous sommes bien placés en comparaison de la plupart des peuples du monde. Mais nos difficultés découlent de causes semblables à certaines qui suscitent un sentiment de frustration dans le monde en développement, à savoir : déclin des termes de l'échange pour les pays qui exportent des produits agricoles et protectionnisme accru de la part des pays industriels riches. Dans de nombreux pays, on a déjà dû consentir des restrictions telles qu'elles deviennent inacceptables sur les plans social et politique. Nous devons tous parler non pas de palliatifs, mais de changements fondamentaux d'attitude et de politique.

83. En pareille situation, il faut veiller davantage non seulement à financer les déficits et à réduire les dépenses, mais à faire en sorte que les pays producteurs de matières premières et les pays récemment industrialisés augmentent leurs recettes. Pour ce faire, il faut faire face carrément à deux questions fondamentales : le rapport entre les prix des matières premières et les prix des produits industriels et l'accès aux marchés des pays industriels opulents du monde. Ce sont des problèmes politiques de la plus haute importance, auxquels doivent s'attaquer ceux qui sont susceptibles d'amener une diminution et des excédents et des déficits. De toute évidence, si le monde riche, industrialisé, agissait de la sorte, ce serait dans son intérêt le mieux compris. Ne pourrait-il ainsi revitaliser ses économies défaillantes et donner à ses sociétés un but nouveau, un nouveau sens de l'action ?

84. Il s'agit essentiellement d'un problème politique. Il n'est pas facile de convaincre les électeurs et, plus précisément, de mobiliser parmi eux les groupes particulièrement concernés en faveur d'impératifs nationaux et internationaux plus vastes. Nous sommes persuadés que la plupart des dirigeants des pays dont la politique déterminera l'économie mondiale, avec ses répercussions sur les ten-

dances sociales et politiques, savent ce qu'il faut faire pour éviter le chaos économique et politique qui nous menace. La difficulté, pour eux comme pour tous les gouvernements, est de susciter parmi les dirigeants assez de résolution et d'imagination pour qu'ils renoncent aux attitudes figées et tiennent tête aux intérêts qui, pour caducs qu'ils soient, restent solidement ancrés dans l'histoire nationale et dans la politique. Mais il ne reste plus beaucoup de temps.

85. J'ai parlé longuement des responsabilités des nations à économie de marché opulente, mais elles ne sont pas seules en cause. C'est un problème qui concerne tous les pays, sans distinction d'idéologie ou de système économique.

86. On semble admettre généralement que c'est dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que la communauté internationale doit s'efforcer de favoriser une telle action. La présente session de l'Assemblée générale a une responsabilité particulière : mettre en train la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il faut donner suite aux conclusions et accords intervenus à la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue au début de l'année à Paris.

87. La Nouvelle-Zélande n'a pas pris part à la Conférence de Paris. Toutefois, elle a été heureuse des progrès que cette conférence a permis; mon gouvernement n'a pas encore terminé l'étude des mesures qui y ont été arrêtées. Nous approuvons les accords intervenus, pour limités qu'ils soient, et nous allons nous occuper de la discussion des questions non encore résolues lorsqu'elle aura lieu dans les diverses instances intéressées.

88. Un facteur important dans les efforts que nous tentons pour promouvoir le développement et une plus grande égalité dans la répartition des ressources mondiales est, naturellement, la coopération internationale en matière d'énergie, compte tenu surtout des intérêts et des besoins des pays en développement qui en sont pauvres. Le Secrétaire général nous a encouragés en formulant récemment des propositions en vue d'une telle coopération dans le cadre du système des Nations Unies et nous ferons notre part dans la mise au point de cette notion, pendant la présente session et par la suite.

89. Il y a presque trois ans que la Conférence mondiale de l'alimentation a décidé de créer un Fonds international de développement agricole. C'est une nouvelle façon d'aborder le problème vieux comme le monde de la famine; c'est la centralisation à un degré sans précédent de ressources qui seront consacrées exclusivement à l'amélioration de l'agriculture dans les pays en développement. L'objectif fixé à l'origine pour les contributions versées au Fonds — 1 milliard de dollars — a été atteint au début de l'année, et l'accord portant création du Fonds a été ouvert à la signature en février. La Nouvelle-Zélande ratifiera l'accord aujourd'hui officiellement. Nous escomptons qu'ils entrera bientôt en vigueur et que les contributions seront versées par les pays qui les ont annoncées, de façon que le Fonds puisse commencer à fonctionner.

90. La Nouvelle-Zélande participera aussi de façon active et constructive à la reprise de la session de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. Nous

gagnons notre vie en exportant des matières premières; aussi partageons-nous le souci des pays en développement qui souhaitent une stabilité accrue des marchés mondiaux de biens de consommation.

91. La Nouvelle-Zélande traverse la période de récession la plus prolongée et la plus sévère qu'elle ait connue depuis la fin de la guerre. Ce fait nous a rendus particulièrement sensibles au sort des pays en développement; il a, toutefois, limité notre possibilité d'aider ceux qui sont loin de nous, mais notre offre d'une participation de 0,7 p. 100 à l'assistance officielle au développement tient toujours, et nous veillerons à atteindre cet objectif dès que notre situation économique le permettra.

92. Dans notre monde interdépendant, aucune question ne peut être examinée isolément. La refonte du système économique mondial est étroitement liée à la négociation d'un règlement en Afrique australe et au Moyen-Orient, à l'arrêt de la course aux armements, à la limitation et, éventuellement, à l'élimination des armes de destruction massive. Mieux nous réussirons à créer des conditions de sécurité et de stabilité, mieux nous parviendrons à libérer de vastes ressources et à remodeler l'activité économique, ce qui s'impose si nous voulons atténuer les disparités inacceptables qui existent actuellement entre les nations. Comment, dans ces conditions, s'attaquer à ces problèmes ?

93. Nous convenons tous que la situation en Afrique australe est tragique, et que l'intransigeance et la répression l'aggravent encore. Elle devient de plus en plus dramatique. Il faut qu'elle change, et elle changera. Il ne s'agit pas de savoir si elle va changer, mais comment elle va changer; sur ce point, naturellement, l'accord n'est pas aussi général.

94. Certains prétendent que la seule solution est la lutte armée, et si l'intransigeance persiste, bien sûr, ce sont eux qui auront raison. Mais le prix à payer en vies humaines et en souffrances serait terrible et les conséquences pour l'avenir extrêmement lourdes.

95. Quand on a annoncé les propositions anglo-américaines concernant la Rhodésie, j'ai dit publiquement qu'elles représentaient la dernière chance d'un règlement pacifique. Si le régime Smith la laisse passer, il gagnera peut-être un peu de temps, mais ce ne pourra être qu'un temps de tension, avec la quasi-certitude qu'il se terminera par des effusions de sang à Salisbury et à Bulawayo. Je demande instamment au régime Smith de le comprendre, non seulement dans son propre intérêt, mais dans l'intérêt de tout le Zimbabwe.

96. En Namibie, il y a eu un certain progrès. Apparemment, les autorités sud-africaines ont compris qu'il était vain d'insister sur les propositions Turnhalle et reconnu qu'il fallait procéder à des élections sur la base d' "un homme, une voix". La Conférence de Maputo leur a montré, si besoin en était, que la communauté internationale était unanime pour exiger la liberté et l'indépendance de la Namibie. Mais s'il y a eu un certain progrès, il reste encore des problèmes formidables à résoudre. L'un des plus difficiles est celui de Walvis Bay. Il est indiscutable que si l'on retranche Walvis Bay de la Namibie, ou compromettra l'intégrité du pays et, dans une large mesure, ses chances de bâtir une économie viable.

97. Les problèmes les plus graves sont ceux de l'Afrique du Sud. Ils sont complexes et profondément enracinés. Et ils sont vastes. Les Blancs d'Afrique du Sud ne sont pas encore convaincus qu'il n'y a pas pour eux d'autre choix que d'accepter un changement fondamental d'attitude. Même une société aussi refermée sur elle-même et aussi déterminée que l'Afrique du Sud à suivre sa voie propre ne saurait survivre seule. Qu'elle le veuille ou non, elle fait partie du monde. Si le reste du monde déclare de la manière la plus nette qu'il n'aura rien à faire avec l'Afrique du Sud aussi longtemps que celle-ci persistera à pratiquer sa politique de discrimination, la pression qui s'exercera sur elle en vue d'opérer un changement deviendra tôt ou tard irrésistible.

98. La Nouvelle-Zélande a joué son rôle dans ce processus. Nous avons participé à la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, qui s'est tenue à Lagos, et nous avons souscrit sans réserve aux termes de la Déclaration de Lagos. Nous n'avons qu'un commerce minime avec l'Afrique du Sud et, en fait, aucun investissement dans ce pays. Nous nous sommes associés à l'initiative suédoise demandant qu'il soit mis fin à tout investissement nouveau en Afrique du Sud. Nous avons refusé d'envisager tout échange de représentants diplomatiques. Mon gouvernement décourage vivement tout contact sportif avec ce pays. Nous appuyons la constitution du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud, ainsi que l'appel en faveur des étudiants réfugiés de ce pays. Nous sommes opposés à la constitution de ce qu'on appelle les "bantoustans", lesquels n'ont d'autre but que de chercher à faire des Sud-Africains noirs des étrangers dans leur propre pays. Nous avons observé scrupuleusement un embargo volontaire sur les armes et donnerons notre appui plein et entier à toute proposition visant à établir un embargo obligatoire sur les armes en application des dispositions pertinentes de la Charte. Nous avons adopté une attitude très ferme en vue de la libération des prisonniers politiques et condamné les traitements brutaux qui ont entraîné les décès inexplicables survenus en prison de plus d'un dirigeant noir, et tout récemment de Steven Biko. En un mot, nous ferons tout ce qui dépend de nous pour créer un climat dans lequel une juste solution des problèmes du racisme et du gouvernement de la minorité en Afrique du Sud puisse être élaborée avant qu'une lutte armée, longue, sanglante et rude ne devienne inévitable.

99. Le différend arabo-israélien est un autre problème qui menace la paix du monde. C'est là un litige qui n'est pas directement en rapport avec nous et nous sommes certainement mal placés pour imaginer que nous puissions offrir des idées nouvelles sur la manière dont il pourrait être réglé. Quoi qu'il en soit, il nous semble que certains points demeurent évidents. Le premier est que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité doivent continuer de constituer la base de tout règlement. Nous sommes donc dans l'obligation de rejeter toute tentative par une partie au différend de poursuivre une politique contraire aux principes définis dans la résolution 242 (1967). Nous estimons qu'Israël doit rendre les territoires qu'il occupe.

100. En second lieu, le peuple de Palestine a droit à une patrie, soit en tant qu'Etat distinct, soit en tant que partie d'un Etat arabe plus vaste. Les frontières précises de cette patrie sont un sujet qui devra faire l'objet de négociations

par les parties directement intéressées. Mais si nous voulons que la paix règne au Moyen-Orient, ce principe doit être reconnu. Celui-ci ne porte aucunement atteinte au droit fondamental d'Israël d'exister en tant qu'Etat souverain et indépendant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace de tout acte de force et, en fait, nous croyons qu'un règlement territorial définitif confirmera ce droit et aidera à le protéger.

101. Enfin, il importe que des négociations commencent le plus rapidement possible. Aussi longtemps que celles-ci sont retardées, plus grands sont les risques d'accroissement de la tension et de déclenchement d'une nouvelle guerre. Il est évident que, pour être constructives, les négociations doivent réunir toutes les parties au différend, y compris les Palestiniens, par le truchement des représentants par eux-mêmes choisis.

102. Dans un autre différend, celui qui sépare depuis longtemps la Corée du Nord et la Corée du Sud, nous estimons qu'il est urgent que les négociations soient reprises le plus rapidement possible entre les parties directement intéressées. Mon gouvernement continue de craindre que les tensions qui règnent dans la péninsule ne mènent, une fois de plus, à un affrontement. Nous espérons sincèrement que, au cours de la pause dans les délibérations internationales sur le problème, une solution pacifique pourra intervenir par voie de négociations entre les deux parties de la Corée. Nous espérons que tous les gouvernements qui sont susceptibles d'encourager ces moyens pacifiques conduisant à une solution ne manqueront pas d'exercer leur influence à cet égard.

103. Nous éprouvons également la plus vive préoccupation pour la sécurité et la prospérité de l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts constructifs de coopération des pays de la région par le truchement de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. Cette association, non militaire, est vouée à l'établissement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Ses dirigeants ont manifesté à de nombreuses reprises et sans ambiguïté aucune leur désir de favoriser l'amitié et la compréhension entre pays voisins. Nous espérons qu'ils recevront bientôt une réaction favorable. Pour notre part, nous sommes heureux de participer aux efforts de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est en vue d'améliorer le bien-être des peuples de cette région.

104. On peut trouver également le même souci de coopération régionale en vue du développement dans notre partie du monde qu'est le Pacifique sud. Le Colloque du Pacifique sud [*South Pacific Forum*], groupe de 10 Etats, dont cinq sont représentés au sein de cette assemblée, est le principal instrument de coopération et de consultation. Deux des initiatives récentes de ce colloque méritent d'être mentionnées plus particulièrement. En juin dernier, il a été convenu d'établir une ligne maritime régionale dénommée la Pacific Forum Line. Les gouvernements qui participent à ce colloque pourront affréter des navires qui se déplaceront à l'intérieur même de la région dès le début de l'an prochain. Les transports par mer sont, en effet, la clef du développement économique de la région et, à cet égard, la Forum Line offrira des possibilités nouvelles.

105. La deuxième initiative majeure a été l'accord intervenu au sein du Colloque, lors de sa toute récente réunion

en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'établir un organisme des pêcheries ayant pour but de coordonner, de développer, de protéger et de surveiller les zones de pêche à l'intérieur des secteurs économiques des pays membres. Le contrôle approprié de cette vaste région qui, dans son ensemble, est une des plus grandes du monde, échappe certainement aux possibilités d'un seul pays membre. En mettant en commun leurs connaissances et leurs techniques, les membres seront en mesure d'exploiter leurs ressources au bénéfice le mieux compris de tous les pays de la région. En même temps, l'établissement de zones économiques exclusives dans le Pacifique sud et d'un organisme régional de la pêche ne minimisera en rien l'importance pour la région de la prompte conclusion du traité sur le droit de la mer. Nous espérons très sincèrement que ces négociations aboutiront à un texte convenu au cours de l'année 1978.

106. Avant d'en terminer avec le sujet de la coopération régionale, je voudrais évoquer très brièvement la signature, le 7 septembre, à Washington, des Traités sur le canal de Panama. C'est là un pas en avant significatif dont mon gouvernement se félicite. Nous considérons ces accords comme un jalon pour les parties principales intéressées, les Etats-Unis et la République du Panama, pour les Amériques dans leur ensemble, et même pour des pays aussi éloignés que le mien. Le volume de nos échanges commerciaux qui transitent par le canal de Panama oblige mon gouvernement à porter le plus grand intérêt à sa sécurité et à son efficacité. Je félicite chaleureusement les gouvernements intéressés.

107. La protection et la défense des droits de l'homme constituent l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, et l'an prochain verra le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Nouvelle-Zélande attache une grande importance à la Déclaration universelle et aux valeurs énoncées dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, qu'il s'agisse de celui qui concerne les droits civils et politiques ou de celui qui intéresse les droits économiques, sociaux et culturels.

108. Avant d'engager officiellement notre gouvernement vis-à-vis de ces pactes, nous nous sommes efforcés de nous assurer qu'à tous égards nos lois et notre système juridique étaient en mesure de mettre en œuvre les obligations contractées au titre de ces pactes. Ce fut là une tâche ardue entraînant la mise au point d'une législation nouvelle. Cette tâche est maintenant à peu près terminée et la promulgation de cette législation signifiera que nos lois seront entièrement fondées sur les Pactes. C'est, pourquoi j'espère que nous ratifierons ces deux pactes, ainsi que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide [*résolution 260 A (III), annexe*] avant la fin de 1978. Le respect des droits de l'homme, de la dignité humaine et des libertés individuelles fondamentales occupe une place de premier plan dans nos traditions et l'échelle de nos valeurs. Grâce à cette codification, la loi sera mise en harmonie avec nos pratiques.

109. En préparant la ratification de ces pactes, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a élaboré une mesure — et nous espérons que le Parlement l'adoptera au cours de l'actuelle session parlementaire — qui rendra illégale toute forme de discrimination fondée sur le sexe ou la religion. La discrimination raciale est déjà contraire à la tradition, au

droit et à la pratique de la Nouvelle-Zélande, et mon pays fait rapport régulièrement au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Aux termes de la nouvelle législation, une commission nationale des droits de l'homme sera créée pour examiner les plaintes relatives à la discrimination fondée sur la race, la croyance ou le sexe. Cette législation devrait faciliter la signature et la ratification par la Nouvelle-Zélande du projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/32/218 et Add.1 et 2] — quand il sera adopté —, à la préparation duquel la Nouvelle-Zélande a pris une part active. Nous espérons que cette convention sera achevée et ouverte à la signature au cours de la présente session de l'Assemblée.

110. J'ai abordé un certain nombre de problèmes. Je parlerai maintenant du plus menaçant de tous, à savoir la course aux armements. Aucun autre problème soumis à cette assemblée ne soulève de plus grands espoirs et n'engendre plus de désespoir. Le fossé qui sépare nos aspirations de nos réalisations est pour nous une cause de frustration et de désespérance. Il faut le combler.

111. Certes, il y a eu quelques progrès. Il est encourageant de constater qu'enfin de sérieuses négociations ont été entreprises entre trois des Etats dotés d'armes nucléaires concernant le contenu d'un traité d'interdiction globale des essais. Cela permettra la restriction la plus efficace à la prolifération nucléaire verticale qui, à l'heure actuelle, exige la plus urgente priorité. Nous espérons qu'un traité d'interdiction globale des essais généralement acceptable aura été rédigé au moment où se tiendra la session extraordinaire. A notre avis, nulle autre évolution ne serait de meilleur augure pour le succès de cette session. Nous ne pensons pas qu'il soit acceptable de compter sur la technique pour résoudre tous les problèmes politiques auxquels se heurte l'interdiction des essais. Ce serait attendre indéfiniment, peut-être même à jamais. L'heure est venue d'agir.

112. Aucun des grands problèmes soumis à cette assemblée ne peut trouver une solution rapide ou simple. Cependant, nous devons entreprendre une action et, si la bonne volonté est présente, nous pouvons avancer progressivement et de façon constante vers le règlement de nos différends, la modification des attitudes et la conciliation de nos divergences. La délégation de la Nouvelle-Zélande aborde cette session de l'Assemblée décidée à travailler consciencieusement à la réalisation de cet objectif.

113. M. NKHOMA (Malawi) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ainsi que l'ont fait à juste titre les orateurs qui m'ont précédé, je vous adresse également mes félicitations pour votre élection en tant que président de cette session annuelle de l'Assemblée. Les responsabilités incombant au détenteur de cette haute fonction ne sont pas seulement très lourdes, mais également très contraignantes. En fait, la tâche qui vous est confiée comporte un haut degré de patience, d'équité et d'impartialité. Fort heureusement, votre personne réunit toutes ces qualités. Il n'y a aucun doute que l'Assemblée ne pouvait faire un meilleur choix. Il ne me reste qu'à vous assurer de la coopération de ma délégation.

114. Qu'il me soit également permis d'adresser un hommage à votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, qui a présidé avec une grande maîtrise

la trente et unième session de l'Assemblée générale et a conduit ses délibérations vers une conclusion satisfaisante.

115. Je manquerais à mes devoirs si, de la même façon, je ne rendais hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Il occupe une position peu enviable et ses responsabilités sont très lourdes. Mon gouvernement reconnaît les difficultés qui sont les siennes pour donner satisfaction à tous les Etats Membres, égaux quant au principe de la souveraineté, mais cependant différents sous d'autres aspects, tels que la population, la croissance économique, la puissance militaire et, bien entendu, la conception politique. Je suis certain que tous les représentants conviendront avec moi que M. Waldheim s'est parfaitement acquitté des devoirs qui lui incombent. En conséquence, mon gouvernement estime que sa réélection pour un second mandat a été un hommage mérité à son dévouement et à son engagement total à la cause de la paix et de la stabilité internationales.

116. La trente-deuxième session de l'Assemblée se réunit en un moment où nous faisons face à une situation d'ensemble qui suscite à la fois un encouragement et une profonde inquiétude : un encouragement, du fait que depuis notre dernière rencontre certains signes de diminution de la tension se sont manifestés dans certaines régions de conflit, et que des progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'autodétermination pour tous les peuples du monde; et une inquiétude, car les tensions se sont aggravées dans d'autres domaines.

117. Ma délégation accueille favorablement la diminution de la tension dans les relations entre l'Est et l'Ouest, diminution qui s'est manifestée dans le climat de détente qui s'est instauré. Nous avons noté avec satisfaction la consolidation de la paix en Asie du Sud-Est, permettant aux populations de cette région d'assumer la place légitime qui leur revient dans la communauté des nations. A cet égard, ma délégation se félicite de l'entrée de la République socialiste du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies.

118. Ces événements apportent à l'humanité un rayon d'espoir que notre monde sera un peu plus sûr et montrent l'utilité du contact et du dialogue en tant que moyen de résoudre les problèmes.

119. C'est également avec satisfaction que ma délégation a noté que le processus de décolonisation en Afrique, bien qu'encore inachevé, a accompli un autre pas en avant. Une illustration appropriée de ce fait est la présence au milieu de nous aujourd'hui du nouvel Etat frère de Djibouti en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation se réjouit de l'admission de Djibouti et est certaine que l'Organisation y trouvera un enrichissement. Très satisfaite de ce développement, la délégation du Malawi adresse ses félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple de la nouvelle République de Djibouti pour son accession à l'état de nation. Ma délégation adresse également les mêmes félicitations au Gouvernement de la France pour avoir accéléré le processus de décolonisation dans la corne de l'Afrique.

120. Il y a cependant des signes inquiétants dans d'autres parties de notre continent. En Afrique australe, par

exemple, les problèmes relatifs au déni par les gouvernements minoritaires des droits politiques de la majorité demeurent sans solution et la situation est maintenant grave.

121. Nous faisons partie de cette région de l'Afrique australe assaillie de difficultés. Nous vivons constamment avec cette situation. Nous sommes donc parmi les mieux placés pour comprendre l'ampleur et la portée des problèmes de cette région. Par la même occasion, ce qui s'y passe nous touche d'une façon ou d'une autre. Le Malawi ne fait aucun secret de la répugnance qu'il éprouve envers la politique raciale qui sévit en Afrique australe. Nous avons condamné l'*apartheid* et les méthodes utilisées pour l'appliquer, et nous continuerons de la faire.

122. Poursuivant sa politique d'*apartheid*, le Gouvernement sud-africain, l'année dernière, a accordé une prétendue indépendance à une région de ce pays appelée le Transkei. Cette année, une autre région se verra octroyer ce même genre d'indépendance. Mon gouvernement, quant à lui, rejette cette sorte d'indépendance et, par conséquent, le Malawi ne pouvait reconnaître et n'a pas reconnu le Transkei en tant qu'Etat souverain; il ne reconnaîtra pas non plus toute autre région à laquelle on octroierait une telle indépendance prétendue.

123. Mais mon gouvernement ne s'est pas contenté de condamner l'*apartheid*. Nous avons demandé au Gouvernement sud-africain et à la population blanche de ce pays de changer. Cependant, nous ne l'avons pas fait de manière purement rhétorique. Nous l'avons fait dans le contexte de la réalité politique telle que nous la voyons aujourd'hui. Pour cette raison, nous avons opté pour les moyens persuasifs du contact et du dialogue, par opposition à l'isolement et l'ostracisme. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question où nous, les Etats africains noirs véritablement indépendants, devons donner l'exemple aux Blancs situés au Sud. Nous croyons que, en voyant comment les Africains noirs traitent les citoyens blancs de leurs pays respectifs, les Blancs de la République sud-africaine seront influencés et amenés à changer, en ayant l'assurance que ce contre quoi nous sommes, c'est contre le système politique qu'eux-mêmes poursuivent, et non contre eux en tant que personnes.

124. En Rhodésie, malheureusement, l'impasse politique demeure totale. En fait, la situation est encore plus aiguë qu'elle ne l'était. Comme les représentants l'ont déjà appris, de nombreuses pertes de vies sont à déplorer, les vies de gens luttant pour leurs droits politiques. Nous sommes toutefois heureux de voir que le Royaume-Uni, dont la Rhodésie est la responsabilité, a, de concert avec les Etats-Unis, pris des mesures positives pour rechercher une solution au problème par des moyens pacifiques. Nous notons avec satisfaction également la décision positive adoptée il y a une dizaine de jours par le Conseil de sécurité des Nations Unies [*résolution 415 (1977)*], qui a entériné ces efforts.

125. Je tiens à proclamer ici l'appui du Malawi à ces efforts et à tous autres efforts en vue de trouver une solution pacifique à la question rhodésienne. Nous espérons de tout coeur pouvoir bientôt accueillir un Zimbabwe libre au sein de la communauté des nations libres.

126. Je voudrais également rappeler l'appui du Malawi aux efforts déployés par les cinq pays occidentaux du Conseil de sécurité, à savoir le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France, le Canada et la République fédérale d'Allemagne, pour trouver en se fondant sur la résolution 385 (1976) du Conseil, de janvier 1976, une solution internationalement acceptable au problème de l'indépendance du Sud-Ouest africain (Namibie) et ce, encore une fois, par des moyens pacifiques. Ma délégation a pris note des démarches positives entreprises par le Gouvernement sud-africain à cet égard et nous espérons que la bonne foi prévaudra de part et d'autre afin d'aboutir à une heureuse conclusion de ce problème de longue date. Comme dans le cas de la Rhodésie, nous espérons qu'une Namibie indépendante verra bientôt le jour.

127. Des changements sont inévitables en Afrique australe. La rapidité avec laquelle ils auront lieu dépendra des efforts que nous déploierons pour amener les éléments récalcitrants à comprendre que le temps ne travaille pas pour eux. Nous devons donc créer un climat propice qui les amène à réagir de façon positive à l'appel du changement. A cet égard, je me permets de dire que le Malawi a toujours été au premier rang pour recommander des modifications pacifiques dans notre région de l'Afrique. Mon gouvernement a noté l'évolution positive du processus de contact et de dialogue qui est manifeste dans toute une série d'événements actuels. Le Gouvernement du Malawi a l'intention de continuer à jouer un rôle important dans l'établissement d'un climat permanent favorable au changement rapide souhaité par la communauté internationale.

128. Une autre région assaillie de difficultés, dont les problèmes continuent à se poser à l'Assemblée une année après l'autre, est le Moyen-Orient. Nous avons applaudi et suivi avec intérêt, ces derniers mois, les efforts des Etats-Unis en vue d'amener à la table de conférence les diverses parties au conflit. Nous avons aussi pris note de la déclaration conjointe publiée le 1^{er} octobre par les deux coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, pour le moment ajournée – les Etats-Unis et l'Union soviétique –, que nous avons vue comme un nouveau pas destiné à faciliter la reprise de la Conférence. Nous espérons sincèrement que l'on trouvera une solution tenant compte des craintes, des espoirs, des besoins et des aspirations de tous les peuples de la région. Nous pensons que la chose est possible, à condition que les parties concernées fassent preuve de bonne volonté et veuillent véritablement trouver un compromis. Ce n'est qu'à ce prix qu'une paix durable et véritable pourra être garantie.

129. Mon gouvernement a noté avec une grande inquiétude que les grandes puissances continuent à vendre des équipements militaires extrêmement coûteux et perfectionnés aux jeunes nations. Nous nous en inquiétons non seulement parce que ces armes drainent les maigres ressources de ces nations naissantes, mais parce que ces ventes d'armes nuisent considérablement aux relations internationales et augmentent la menace faite à la paix mondiale. Mon gouvernement s'inquiète, par ailleurs, de la prolifération nucléaire qui se perpétue sur la scène internationale. La Malawi ne voit pas le besoin d'augmenter la production de ces instruments de destruction massive à une époque où l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à rechercher la paix internationale.

130. En tant que nation en développement, le Malawi s'inquiète des sommes énormes dépensées pour l'achat d'équipement militaire. On me dit que les nations en développement auraient dépensé au moins 40 milliards de dollars, en un an, pour acquérir des armes. Il n'est pas difficile d'imaginer alors combien les puissances qui fabriquent ces armes peuvent dépenser pour leur perfectionnement. Le Malawi estime que ces ressources seraient bien mieux dépensées si on les consacrait à améliorer le bien-être de l'humanité plutôt qu'à menacer sa paix et sa sécurité. Mon gouvernement attend donc avec impatience le jour où notre assemblée se réunira pour discuter des voies et moyens propres à canaliser ces ressources vers l'élimination de la misère et de la maladie, procurant ainsi une vie meilleure à la communauté internationale tout entière. Mon gouvernement espère aussi que les efforts actuels entrepris entre les superpuissances pour la limitation de la mise au point des armes stratégiques non seulement continueront, mais s'accompagneront aussi de tentatives égales en vue de réduire la vente d'équipements militaires inutiles aux nations en développement, et en particulier à nous autres, pays africains, afin que nous consacrons notre temps et nos ressources à l'amélioration du niveau de vie de nos populations.

131. La dernière fois où j'ai eu l'honneur de parler devant cette assemblée⁸, j'ai évoqué brièvement un événement historique qui promettait l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations commerciales et économiques entre pays en développement et pays développés. Il s'agissait de la signature, en avril 1975, de la Convention de Lomé⁹, en vertu de laquelle 46 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (le groupe ACP) et les neuf membres de la Communauté économique européenne [CEE], décidaient de réglementer leurs relations commerciales et économiques à leur avantage mutuel. L'élaboration de la Convention de Lomé a été possible parce que le groupe ACP et la CEE avaient accepté de négocier dans un esprit de compromis et de réalisme, estimant que leurs intérêts économiques étaient liés.

132. Les événements de ces récentes années ont fait apparaître, en fin de compte, que les pays développés et les pays en développement dépendent économiquement les uns des autres et que le manque de responsabilité des uns est préjudiciable aux uns et aux autres. Les pays en développement fournissent non seulement la source des matières premières pour les pays développés, mais constituent aussi le plus grand marché pour les produits finis fabriqués par les pays développés. L'aptitude des pays en développement à produire des matières premières et à fournir des marchés pour les pays développés dépend de leur stabilité économique et de leur solvabilité. A moins que les pays en développement ne puissent vendre à des prix rentables, ils ne pourront élargir leur capacité productive ni assurer un marché pour les produits finis. La stabilité économique continue des pays développés dépend donc de la viabilité économique des pays en développement.

133. Mon pays avait espéré que l'exemple de la Convention ACP/CEE de Lomé encouragerait les participants aux négociations entre pays en développement et pays deve-

loppés, c'est-à-dire la Conférence sur la coopération économique internationale, ou dialogue Nord-Sud, qui s'est achevé à Paris au début de cette année, à prendre des décisions hardies en vue de l'établissement de cet ordre économique international attendu depuis si longtemps. Nous avions espéré, peut-être naïvement, que le moment était révolu où des intérêts étroits et des attitudes de pression viendraient masquer la réalité. Nous avions espéré que l'ère, que nous avons cru annoncée par la signature de la Convention de Lomé, était enfin venue. C'est la raison pour laquelle nous avons été profondément déçus de voir le dialogue aboutir à une fin aussi peu concluante et s'enliser dans de vieilles querelles de clocher.

134. Le Malawi espère sincèrement que le dialogue Nord-Sud pourra reprendre et que les négociations seront reprises avec, comme principe directeur, un esprit de réalisme et de compromis. Le Malawi a été encouragé par les mesures audacieuses prises par le Gouvernement du Canada, en tant que coprésident du dialogue Nord-Sud, tendant à convertir en dons tous les prêts canadiens destinés aux pays en développement. Nous espérons que cet exemple sera médité par d'autres pays, car, non seulement il donnera naissance à beaucoup de bonne volonté entre pays développés et pays en développement, mais encore il permettra à ceux-ci de rompre le cercle vicieux qui les maintient dans un état de dette perpétuelle et entrave leur développement. Les pays en développement continueront d'avoir besoin de l'assistance des pays développés, mais nous estimons que cette assistance doit être destinée à aider ceux à qui elle est donnée à être indépendants et non pas perpétuellement dépendants.

135. Tandis que des problèmes et des conflits entre nations continuent d'exister dans diverses parties du monde, mon gouvernement note que la paix et la compréhension ont pu être réalisées dans de nombreuses régions grâce à l'initiative et à la médiation de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement apprécie tout ce qui est fait par notre organisation pour promouvoir la paix et la compréhension entre les nations. Qu'il me soit permis de dire, une fois de plus, que mon pays est prêt à apporter sa contribution pour faire de notre organisation un moyen d'assurer la coopération la plus large entre ses membres afin de promouvoir la paix mondiale, la compréhension et la sécurité.

136. Ma délégation note également l'intérêt et le travail constants de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et améliorer le bien-être économique, culturel et social des peuples du monde. A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour dire, une fois de plus, à quel point mon pays se félicite de l'assistance qu'il continue de recevoir de la part de diverses institutions des Nations Unies. Cette assistance nous est essentielle dans notre tâche de faire progresser le développement économique et social de notre nation.

137. Je voudrais maintenant transmettre à l'Assemblée les meilleurs vœux de mon président, de mon gouvernement et du peuple du Malawi, afin que ces délibérations soient couronnées de succès.

⁸ *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2372^e séance.

⁹ Voir document A/AC.176/7.